



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche  
et de la mer du Nord**

Cherbourg-en-Cotentin, le 30 juin 2022

Division « action de l'État en mer »

N° 0- 16435 -2022/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par DOM 3

[sec.aem@premar-manche.gouv.fr](mailto:sec.aem@premar-manche.gouv.fr)

Le vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux  
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord

**OBJET** : demande d'avis simple – concession de plage de Fort-Mahon.

**RÉFÉRENCE** : courrier électronique de la DDTM de la Somme en date du 08 avril 2022.

Par courrier cité en référence, vous m'avez adressé pour avis une demande de renouvellement de concession de plage au niveau de la station balnéaire de Fort-Mahon du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 octobre 2035.

Au regard des responsabilités dont j'ai la charge en application de l'article R2124-25 du code général de la propriété des personnes publiques, j'émet un avis favorable à ce projet, auquel j'ajoute les préconisations suivantes :

- j'invite le pétitionnaire à poursuivre ses efforts de nettoyage raisonné de la plage en privilégiant le ramassage manuel afin d'éviter l'altération physique des habitats et la destruction de la laisse de mer ;
- au regard des enjeux écologiques du site, j'encourage le pétitionnaire dans ses actions de sensibilisation des usagers de la plage sur les problématiques de dérangement d'espèce, de dégradation d'habitat et de déchets ;
- lors des opérations d'entretien par moyens motorisés, le porteur du projet prendra toutes les dispositions nécessaires pour éviter qu'un déversement accidentel d'hydrocarbures ne soit à l'origine d'une pollution sur le domaine public maritime. Il prendra toutes les précautions nécessaires afin de prévenir une telle éventualité.

Conformément à l'arrêté n° 03/2017 du préfet maritime, le pétitionnaire devra, sans délai, signaler ou faire signaler toute découverte d'engin suspect présent sur le littoral aux autorités compétentes suivantes et suivre leurs consignes :

- **Préfecture maritime / division « action de l'État en mer » :**

Tel : 02.33.92.60.61

Mèl : [sec.aem@premar-manche.gouv.fr](mailto:sec.aem@premar-manche.gouv.fr)

- **Centre des opérations maritimes de Cherbourg :**

Tel : 02.33.92.60.40 (H24)

Mèl : [comnord.off-permanence.fct@intradef.gouv.fr](mailto:comnord.off-permanence.fct@intradef.gouv.fr)

Le capitaine de vaisseau Marc Woodcock  
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord par suppléance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Woodcock', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDTM 62 ([ddtm-sel-bl-pgl@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-sel-bl-pgl@somme.gouv.fr))

COPIES :

- DML 62-80
- COMNORD (OPS - N4)
- archives (AEM n° 3.6.3.0. – chrono).